

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 16 décembre 2024</p> <p><i>Rapporteuse : Huguette DENIS</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 159</p>
--	---	------------------------------------

**Conventions de partenariat culturel avec les associations Compagnie Les Muscardins,
Compagnie de la Juine, Coup d'Théâtre, FNCTA 91, Les Music'halles et Pian'arte pour la
saison 2024-2025**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Franck MARLIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (57).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Daniel CIRET (10).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Maxime MARCELIN (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Guy DESMURS (par procuration à Sylvie VASSET), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Pierrick GARNIER), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (8).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Huguette DENIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2024-060 du 8 avril 2024 relative aux tarifs des services publics intercommunaux,

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne (CAESE) de continuer à proposer une programmation culturelle variée et innovante, afin de participer au rayonnement du Sud-Essonne et de concourir au développement de la culture sur l'ensemble du territoire,

CONSIDÉRANT que le service culturel de la CAESE soutient et accompagne des associations de pratique artistique du territoire, en accueillant chaque année les restitutions des artistes amateurs, au mois de juin, au sein du Théâtre intercommunal d'Etampes et plus particulièrement les associations Compagnie Les Muscardins, Compagnie de la Juine, Coup d'Théâtre, FNCTA 91, Les Music'halles et Pian'arte,

CONSIDÉRANT que l'Agglomération souhaite proposer à ces associations un partenariat culturel, afin d'inciter les adhérents de ces associations à découvrir les spectacles proposés par le Théâtre de l'Étamais et de les aider à construire des parcours de spectateurs pour leurs adhérents,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une convention de partenariat culturel avec chacune de ces associations de pratique artistique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions de partenariat culturel pour la saison 2024-2025 avec les associations :

- Compagnie Les Muscardins
- Compagnie de la Juine
- Coup d'Théâtre
- FNCTA 91
- Les Music'halles
- Pian'arte

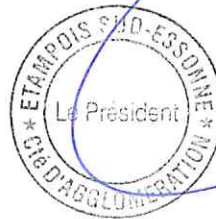
DIT que les adhérents de ces associations bénéficient du tarif réduit pour les représentations proposées par le théâtre intercommunal

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...